

**Réponse de la Municipalité à
l'interpellation de M. Maurizio Di Felice et
consorts, pour le groupe UDC Ville de
Gland, intitulée « Covid-19, quel impact
financier pour notre commune ? »**

Municipal responsable : M. Gilles Davoine

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 3 septembre 2020, M. Maurizio Di Felice a déposé, au nom du Groupe UDC Ville de Gland, une interpellation intitulée « Covid-19, quel impact financier pour notre commune ? » et dont la teneur est la suivante :

Interpellation au nom du groupe UDC « Covid-19, quel impact financier pour notre commune ? »

Monsieur le président,

Mesdames et messieurs le conseillères et conseillers,

Le gros de la crise lié au nouveau coronavirus est désormais derrière nous, du moins je l'espère.

La Suisse réglera la facture Covid sans hausse d'impôts. La crise devrait coûter entre 23 et 36 milliards. Une facture moins lourde que prévu. Entre subventions à fonds perdu, crédits remboursables aux entreprises et aides d'urgence pour une large frange de l'économie, les prévisions tablaient sur une facture de 40, voire de 50 milliards. La confédération affirme qu'elle peut absorber le choc, mieux encore M. le conseiller fédéral Maurer promet qu'il n'y aura pas de hausse d'impôts. C'est important que les entreprises le sachent pour travailler en toute sécurité. Et les cantons ? respectivement les communes ?

Durant cette période, la municipalité et l'administration communale ont dû mettre en place un certain nombre de mesure afin de de pouvoir assurer la bonne marche de l'administration ainsi que la sécurité des collaborateurs et des usagers.

Par cette interpellation nous souhaitons connaître le coût induit par cette crise sans précédent concernant :

- 1. Mises à disposition de matériel informatique, accès internet, matériel de communication (téléphone fixe et ou mobile) aux domiciles des collaborateurs concernés*
- 2. Combien de collaborateurs ont dû être mis au chômage partiel et quel en a été le coût.*
- 3. Matériel de protection (masque, gel hydroalcoolique)*
- 4. Matériel de signalisation (rubalise, affichage, autocollant etc.)*
- 5. Agencement spécifique (Vitre en plexiglas, barrière, etc.)*
- 6. Non perception de certains émoluments (macarons de stationnement, autres émoluments non perçus, etc.)*
- 7. Indemnités versées aux collaboratrices et collaborateurs qui ont pu ou dû continuer à travailler en contact avec la population (par ex. voirie, espaces verts, ASP, autres collaborateurs concernés)*
- 8. Dispositions particulières (par ex. test de dépistages).*
- 9. Une hausse d'impôt pointe t'elle à l'horizon à cause de cette crise ou les habitants de Gland peuvent rester serein*

En vous remerciant par avance.

Par ailleurs le groupe UDC réitère à la municipalité remerciements et félicitations pour sa réaction rapide, son engagement et sa gestion durant cette période d'incertitude.

Pour le groupe UDC Ville de Gland

<i>Di Felice Maurizio</i>	<i>Blanchut Philippe</i>
<i>Guibert Jean-Marc</i>	<i>Wegmann Patrick</i>
<i>Pallotta-Ladisa Anna</i>	<i>Maquelin Carmen</i>
<i>Wegmann Isabelle</i>	<i>Clerc Yves</i>
<i>Beney Patrick</i>	

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

La première partie de l'année 2020 a été singulièrement marquée par la propagation rapide du nouveau virus Covid-19. L'inquiétude ambiante et les mesures sanitaires urgentes déployées ont eu un impact énorme sur la vie des gens, des familles, des communautés et des entreprises. Les organisations ont dû faire face à plusieurs changements parfois importants auxquels elles ont dû réagir précipitamment. Dans ce contexte de crise sanitaire l'Administration communale a été contrainte de remanier son fonctionnement avec rapidité et agilité.

Du jour au lendemain, des ressources humaines et matérielles ont été déployées pour assurer le fonctionnement de l'Administration en télétravail et la continuité des activités essentielles en extérieur. L'impact du Covid-19, ainsi que les mesures actuelles et préventives prises pour l'atténuer, constituent aujourd'hui un enjeu majeur en matière de gestion des collaboratrices et collaborateurs. A l'instar de nombreuses organisations, la Municipalité et l'Administration communale ont été confrontées à de multiples défis, notamment la protection de la santé et du bien-être du personnel, le redéploiement des ressources humaines afin de répondre à de nouveaux besoins en temps de crise sanitaire, l'adaptation des politiques RH à une situation en constante évolution (par exemple les périodes de quarantaine, le retour au travail après une maladie, le droit du travail pour ne citer que quelques-uns de ces enjeux), le maintien de l'emploi face à une restriction de toute activité en milieu scolaire et culturel et le maintien des services essentiels à la population par le personnel communal.

Dès le mois de mars, la Municipalité est intervenue sur plusieurs fronts afin d'aider ses citoyens et ses entreprises à faire face à la crise sanitaire et économique induite par le Covid-19, dans la mesure de ses moyens. Elle a notamment annulé ou réduit les loyers des locaux sis dans les bâtiments qui lui appartiennent. Elle a suspendu toutes ses factures, rappels ou procédures d'encaissement, a proposé et propose encore des plans de paiement lorsque cela est nécessaire. L'Administration a procédé au remboursement des prestations non consommées telles que les locations de salles, les camps scolaires et les devoirs parrainés annulés. Par ailleurs, la Municipalité a autorisé les véhicules à se parquer gratuitement en Ville sans durée maximale, suspendant ainsi le contrôle du stationnement et l'encaissement des macarons parkings. Concernant les employés, le personnel auxiliaire a été rémunéré sans réduction pour les heures planifiées leur garantissant ainsi leur salaire. Des primes Covid-19 ont, de plus, été prévues afin de remercier les collaborateurs fortement impliqués. Toutes les mesures sanitaires nécessaires afin de protéger autant les collaborateurs que la population fréquentant les locaux communaux, ont été prises et appliquées, nécessitant ainsi un coût supplémentaire. Enfin, des soutiens financiers au milieu artistique et aux commerçants glandois ont été mis en place.

La Municipalité répond ci-après point par point aux interrogations relatives au coût des mesures prises pour assurer la bonne marche de l'Administration et la sécurité des collaborateurs et des usagers.

1. Mises à disposition de matériel informatique, accès internet, matériel de communication (téléphone fixe et ou mobile) aux domiciles des collaborateurs concernés

Les frais supplémentaires pour l'informatique induits par le Covid-19 sont assez limités. L'Office de l'informatique (OINFO) n'a pas eu besoin d'acquérir de matériel onéreux pour répondre aux besoins en équipement de télétravail énoncés par les Services, dans le cadre du plan de continuité de l'Administration (PCA). Les raisons en sont les suivantes :

- Certains collaborateurs disposaient déjà d'un ordinateur portable professionnel ;
- Les ordinateurs portables attribués à des Services ou Offices (p.ex. Pause'Déj, Devoir accompagnés, OINFO ou Théâtre) ont été remis en prêt à des collaborateurs pour le télétravail ;
- Certains ordinateurs fixes ont été déménagés au domicile des collaborateurs ;
- Quelques ordinateurs privés ont été configurés pour accéder aux environnements de travail professionnels de l'Administration.

Les coûts informatiques occasionnés par la période de confinement Covid-19 sont comme suit :

Achat d'un scanner portable pour la numérisation des factures et du courrier	294.-
Achat de téléphones mobiles supplémentaires	683.-
Renouvellement anticipé de deux ordinateurs portables hors garantie (3/4 amortis)	678.-
Modification de la configuration des centraux téléphoniques pour le confinement	735.-
<u>Abonnement de téléphones mobiles supplémentaires (provisoires mars à juin)</u>	<u>430.-</u>
Total	2'820.-

2. Combien de collaborateurs ont dû être mis au chômage partiel et quel en a été le coût.

Pour répondre à cette question, il convient de distinguer deux catégories :

- Les collaboratrices et collaborateurs auxiliaires qui n'ont pas pu travailler mais ont été payés ; et
- Les collaboratrices et les collaborateurs auxiliaires qui ont fait des heures en plus des heures budgétées.

Le personnel fixe a pu effectuer ses tâches en télétravail ou sur le terrain et n'a pas subi de « chômage partiel » ou autrement dit de réduction de l'horaire de travail (RHT).

- Les collaboratrices et collaborateurs auxiliaires qui n'ont pas pu travailler mais ont été payés

Dès le 17 mars 2020, afin de freiner la propagation du virus, tous les bâtiments publics, y compris les écoles, les structures d'accueil et le théâtre ont été fermés au public et les services suspendus. Le paiement du salaire a été assuré dans son intégralité durant cette période. Ainsi, s'agissant du personnel auxiliaire, toutes les heures qui étaient planifiées mais n'ont pas pu être effectuées, en raison de la fermeture des bâtiments publics, ont été rémunérées sans réduction. Les concierges auxiliaires, les auxiliaires jeunesse (Pause-Déj', devoirs accompagnés et parrainés) et les patrouilleuses scolaires n'ont pu reprendre leur activité que dès le 11 mai 2020. L'auxiliaire bibliothèque, n'a pu reprendre son activité que dès le 4 juillet 2020. Le théâtre a pu rouvrir dès le 24 juin 2020, les auxiliaires techniques et bar-billetterie reprendront progressivement dès le mois de septembre. Au final, le montant des salaires payés pour des heures de travail non effectuées s'élève à CHF 159'519.-. Ci-dessous un tableau récapitulatif détaillant les coûts à charge de la Commune ainsi que le nombre d'heures concernées.

Catégorie d'auxiliaire	Nombre d'heures	Masse salariale brute	Charges sociales	Coût total
<i>Concierges auxiliaires</i>	2'835	82'201	7'780	89'981
<i>Patrouilleuses scolaires</i>	405	12'146	1'150	13'295
<i>Auxiliaires Pause-Déj'</i>	693	22'853	2'163	25'016
<i>Auxiliaires devoirs accompagnés et parrainés</i>	190	6'518	617	7'134
<i>Auxiliaire bibliothèque</i>	39	1'113	105	1'219
<i>Auxiliaires théâtre et culture</i>	712	20'896	1'978	22'874
Totaux	4'872	145'726	13'793	159'519

A noter que la Municipalité a fait une demande d'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), mais que celle-ci a été refusée par le Service cantonal de l'emploi au motif qu'il n'y a pas de droit à l'indemnité en cas de RHT lorsqu'un employeur de droit public n'endosse aucun risque d'exploitation parce qu'il doit remplir son mandat légal indépendamment de la situation conjoncturelle (mandats de prestations) et financière, les dépenses supplémentaires ou les pertes étant couvertes par les fonds publics. Aussi, quand bien même les décisions prises par le Conseil fédéral limitent certaines activités habituelles de la Commune et qu'elle subit une perte de travail, il n'en demeure pas moins qu'il n'y a pas de risque de disparition des emplois. Partant, l'octroi de la RHT n'est pas autorisé.

- Les collaborateurs auxiliaires qui ont fait des heures en plus des heures budgétées

Le plan de protection cantonal Covid-19 : "Mesures sanitaires et organisationnelles dans le cadre de la reprise progressive de l'enseignement présentiel" contraint la Commune aux nettoyages des locaux de manière fine (sols, poignées de portes, interrupteurs, etc.) deux fois par jour au minimum. Le surcoût a été initialement estimé à CHF 25'000.- et une enveloppe a été octroyée à cet effet par le Conseil communal via

l'acceptation du préavis municipal n° 76 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2020. Les coûts effectifs de désinfection à mi-août (derniers décomptes d'heures) sont de CHF 19'192.-, charges sociales incluses. Les coûts totaux pour l'année 2020 ne sont pas estimables dès lors que les tâches découlant des mesures sanitaires perdurent jusqu'à nouvel ordre.

- 3. Matériel de protection (masque, gel hydroalcoolique)**
- 4. Matériel de signalisation (rubalise, affichage, autocollant etc.)**
- 5. Agencement spécifique (vitre en plexiglas, barrière, etc.)**

Les points 3, 4 et 5 sont traités conjointement quant à l'explication. Toutefois, les coûts sont détaillés ci-après. Pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid-19 et dans le but de faire respecter les mesures d'hygiène édictées par l'OFSP, l'Administration a dû se munir de matériel de protection à savoir : masques, gel désinfectant et distributeurs, vitres plexiglas, visières et thermomètres. Ces montants n'étaient pas budgétés pour 2020. Certains coûts MSST mis au budget 2020 ont été diminués, voire annulés en raison de la crise sanitaire. Toutefois, l'achat de matériel pour garantir la sécurité des collaborateurs mais aussi de toutes les personnes externes venant aux guichets, dépasse le budget initial. Ainsi, CHF 30'500.- ont été octroyés en conséquence par le Conseil communal via l'acceptation du préavis municipal n° 76 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2020 (compte 130.3093.10 MSST - Santé et sécurité au travail). Les coûts effectifs du matériel de protection et de consommables sanitaires sont, à ce jour, de CHF 33'512.-. Les coûts totaux pour l'année 2020 ne sont pas estimables dans la mesure où les tâches découlant des mesures sanitaires perdurent jusqu'à nouvel ordre.

Matériel de protection (masque, gel hydroalcoolique) (3.)	29'059.-
Matériel de signalisation (rubalise, affichage, autocollant etc.) (4.)	1'643.-
<u>Agencement spécifique (vitre en plexiglas, barrière, etc.) (5.)</u>	<u>2'810.-</u>
Total	33'512.-

De plus, suite aux mesures sanitaires à prendre lors de la tenue des séances du Conseil de mai et juin, des gants, masques, désinfectant pour les mains ainsi que des autocollants pour identifier l'emplacement de chaque conseiller ont été achetés pour un total de CHF 1'103.- couvert par l'octroi d'un montant de CHF 1'200.- via l'acceptation du préavis municipal n° 76 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2020 (compte 100.3133.00 Produits de nettoyage, fournitures).

Outre les nettoyages méticuleux des locaux mentionnés ci-dessus, le plan de protection cantonal Covid-19 contraint la Commune à l'installation d'une signalétique ad hoc (panneaux, indications de cheminement au sol, etc.) aux alentours des bâtiments scolaires. CHF 17'000.- ont été octroyés par le Conseil communal via l'acceptation du préavis municipal n° 76 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2020 à cet effet (compte 350.3133.00 Produits de nettoyage, fournitures). Les coûts effectifs ne sont pas encore connus à ce jour étant que les tâches découlant des mesures sanitaires perdurent jusqu'à nouvel ordre.

- 6. Non perception de certains émoluments (macarons de stationnement, autres émoluments non perçus, etc.)**

Le 18 mars dernier, dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus, la Municipalité a décidé de suspendre toute facturation des taxes et prestations communales, de même que l'envoi de rappels de paiement pour des taxes et prestations déjà facturées et non encore payées dès le 19 mars 2020. Au vu des mesures de déconfinement décidées graduellement par le Conseil fédéral, l'Etat de Vaud et la Municipalité de Gland, la facturation, les rappels et poursuites ont repris progressivement dès le 1^{er} juin 2020. L'enjeu était de reprendre aussi rapidement que possible dans l'intérêt des finances communales et aussi lentement que nécessaire pour ménager la trésorerie des particuliers et des entreprises.

En raison du confinement, sur demande du Secrétariat de l'Etat-major de la Gendarmerie, le contrôle du stationnement a été suspendu le 17 mars puis a repris dès le 11 mai 2020. Les recettes provenant des amendes d'ordre en sont affectées, mais il est difficile d'en chiffrer l'impact.

Dans la même logique, les autorisations de stationner (macarons de parking) ont été remboursés aux usagers, tant au personnel de l'Administration qu'aux entités externes. Cela représente un manque à gagner de CHF 9'723.- (CHF 2'882.- pour le personnel et CHF 6'840.- pour les tiers).

En raison des contraintes liées aux mesures sanitaires à appliquer et la situation générale liée au Covid-19, de nombreux établissements (*Entreprises soumises à une licence au regard de la loi L935.31 – Loi sur les auberges et débits de boisson LADB*) voient leur chiffre d'affaire baisser de manière conséquente depuis plusieurs mois. Pour l'année 2020, la branche hôtellerie et restauration, dans le canton de Vaud, s'attend à un repli du chiffre d'affaire de 5% à 6%. Le scénario actuel est celui d'une reprise au second semestre, ralentie toutefois par les mesures de précaution mises en place pour freiner la propagation du virus et par la retenue des consommateurs en raison de la dégradation du marché de l'emploi. Un retour à la croissance est attendu en 2021, avec une hausse du PIB vaudois de 3% dans l'ensemble des domaines d'activités. Afin de soutenir cette branche professionnelle, impactée durablement par la situation sanitaire, la Municipalité a décidé le 7 septembre 2020 de :

- a) Supprimer l'entier de la facturation 2020 des émoluments de surveillance (manque à gagner estimé à CHF 12'500.-) ; et
- b) Offrir 6 mois de la facturation 2020 des émoluments de prolongation des horaires, correspondant à la période Covid-19 de mars à août 2020 (manque à gagner estimé à CHF 11'125.-).

De plus, l'Administration a procédé au remboursement des prestations non consommées telles que les locations de salles, les camps scolaires et les devoirs parrainés annulés.

Remboursement des locations de salles (hors théâtre)	16'245.-
Remboursement ou à valoir des locations du théâtre	14'470.-
Remboursement des camps scolaires annulés	2'028.-
<u>Remboursement des devoirs parrainés annulés</u>	<u>1'482.-</u>
Total	34'335.-

Par ailleurs, les prestations non consommées de cantine scolaire Pause-Déj' et de devoirs accompagnés représentent un manque à gagner estimé à CHF 34'080.- pour la Pause-Déj' et CHF 6'153.- pour les devoirs accompagnés. Cela n'a pas donné lieu à des remboursements car il s'agit d'un système de prépaiement et les avoirs des parents sont restés sur leur compte personnel sur la plateforme MonPortail.

En outre, les pertes de billetterie de la saison du Théâtre de Grand-Champ représentent CHF 18'960.- dont CHF 300.- ont été remboursés et le reste est à valoir sur la saison en cours. Dans le même ordre d'idée, la gratuité du cinéma Open Air 2020 représente un manque à gagner estimé à CHF 26'000.- sur la base des recettes effectives de l'année précédente. Le maintien du cinéma Open Air 2020, même à capacité restreinte, a permis d'animer la ville et de maintenir les engagements envers les divers prestataires, artistes, fournisseurs et associations locales.

Enfin, la Municipalité a accepté la réduction du loyer de l'hôtel-restaurant de la Plage correspondant à la période du 16 mars au 15 mai 2020, soit un montant de CHF 30'000.- en tout.

7. Indemnités versées aux collaboratrices et collaborateurs qui ont pu ou dû continuer à travailler en contact avec la population (par ex. voirie, espaces verts, ASP, autres collaborateurs concernés)

La crise sanitaire a contraint l'Administration communale à revoir son fonctionnement par le biais du télétravail, notamment. D'autres collaborateurs ont continué à assurer les services à la population en exerçant leurs activités à l'extérieur et en s'exposant donc au risque de contamination. En l'espace de quelques jours, les collaborateurs ont été contraints à revoir leur organisation personnelle et professionnelle pour assurer les prestations et services de l'Administration et somme toute continuer "à faire vivre la Ville de Gland". Dans cette optique, la Municipalité a validé l'octroi de primes en remerciement aux collaboratrices et collaborateurs qui ont travaillé et/ou effectué du télétravail de mars à juin 2020, qui se sont montrés disponibles et investis tout au long du confinement et qui se sont particulièrement engagés et ont effectué un travail de qualité. Le versement des primes spéciales Covid-19 totalisant la somme de CHF 50'400.- interviendra fin octobre.

8. Dispositions particulières (par ex. test de dépistages)

Les tests de dépistage sont pris en charge par les caisses d'assurance maladie des collaboratrices et collaborateurs.

Au plus fort de la crise sanitaire, pour éviter que des collaboratrices et collaborateurs ne doivent prendre les transports publics mais dont la présence sur site ou sur le terrain était strictement nécessaire, les frais de déplacement leur ont été remboursés et représentent un montant de CHF 2'105.-.

Par ailleurs, le chantier de rénovation des Perrerets (préavis municipal n°28 de 2017) représente un nombre conséquent d'entreprises travaillant simultanément sur le même lieu (transformation et extension du bloc E et agrandissement du bloc D). A ce titre, et comme pour d'autres chantiers importants de la Côte, le Service cantonal de contrôle des chantiers a effectué deux visites inopinées les 31 mars et 2 avril 2020. Des mesures spécifiques de contrôles et de suivis des mesures sanitaires ont alors dû être mises en place afin de respecter - et de faire respecter par les entreprises - les mesures imposées par l'OFSP. Ce suivi très strict des mesures a été assuré par la Direction des travaux (bureau neuf8) avec l'établissement de rapports journaliers à faire suivre au Canton pendant la période du 31 mars au 25 mai 2020. L'impact financier au niveau des honoraires des mandataires s'est chiffré au total à CHF 22'034.80. Ce montant a été imputé au compte du préavis 9143.63 « 28/2017 Perrerets - rénovation enveloppes (blocs D et E) » sous rubrique « CFC 583 - Réserves pour imprévus ».

9. Une hausse d'impôt pointe-elle à l'horizon à cause de cette crise ou les habitants de Gland peuvent-ils rester sereins ?

L'économie suisse et mondiale ont été fortement impactées par les mesures prises pour le ralentissement de la propagation du coronavirus dans la première moitié de l'année 2020. À l'heure actuelle, il est très difficile d'en apprécier tous les impacts de manière précise. Des aides ont été mises en place par les Autorités fédérales et cantonales afin de soutenir l'économie dans son ensemble et de maintenir les places de travail. Les impacts financiers de cette crise ne sont pas encore chiffrables pour Gland, mais la Banque Nationale Suisse (BNS) estime que le produit intérieur brut (PIB) devrait fléchir d'environ 6% en 2020. Toutefois, à fin août, les recettes fiscales peuvent être considérées comme bonnes. En particulier les impôts sur les revenus et la fortune des personnes physiques sont supérieurs à celle de l'année précédente et au budget. La Municipalité n'a pas constaté d'adaptation drastique des acomptes pour l'instant. L'Administration fiscale cantonale fait le même constat mais redoute un contre-coup en 2021 lors des taxations définitives. Toutefois, le chômage partiel et les aides fédérales et cantonales devraient avoir atténué les effets de la pandémie sur l'économie.

Dans le préavis municipal n° 78 relatif à l'arrêté d'imposition 2021, soumis au Conseil communal dans le même délai que la présente interpellation, la Municipalité préconise pour 2021 de maintenir le coefficient d'impôt communal à 61.0%. Malgré la dégradation de l'environnement macro-économique induite par la pandémie de Covid-19 et les incertitudes liées à la fiscalité des entreprises, il n'y a, à l'heure actuelle, pas d'indicateur d'une nécessité immédiate d'augmenter le coefficient fiscal. Au vu de la situation financière équilibrée, des fonds propres ainsi que de la trésorerie suffisante à ce jour, l'arrêté d'imposition proposé par la Municipalité pour 2021 demeure identique à l'année 2020. En outre, la diminution du coefficient cantonal va malgré tout permettre aux citoyens glandois de réduire leur charge fiscale pour l'année 2021.

10. Autres éléments pertinents non demandés par les auteurs de l'interpellation

La Municipalité a confirmé le 23 mars 2020 le maintien des soutiens culturels octroyés afin qu'ils permettent aux structures d'honorer les frais engagés ainsi que les contrats liant notamment les organisateurs à des artistes ou indépendants. Les organisateurs, au bénéfice des dites subventions, présenteront les changements budgétaires, les choix opérés ainsi qu'un bilan mettant en évidence les impacts financiers.

Par ailleurs, la Municipalité a validé dans sa séance du 4 mai 2020 la prise en charge complémentaire aux soutiens que les artistes auront pu obtenir auprès des fonds d'urgence, en lien avec l'annulation de l'événement organisé dans le cadre de la saison ou des manifestations culturelles. Cette prise en charge complémentaire se fera après réception des décisions obtenues par les artistes, permettant d'évaluer les situations individuellement. Ces compléments sont pris dans le budget courant - respectivement

152.3189.00 « Manifestations culturelles -charges » et 152.3189.10 « Saison culturelle-charges » - où les montants complets des spectacles avaient été budgétés pour 2020.

En outre, l'opération de soutien aux commerçants de la Côte pour laquelle la Municipalité a eu l'idée d'offrir, pour chaque bon acheté auprès d'un commerce glandois inscrit, 10% à l'acheteur et 10% au commerçant a été un succès avec plus de CHF 120'000.- de bons achetés pour notre seule Commune, intégralement versé aux enseignes inscrites de Gland. Le montant total de l'aide de Gland se monte à CHF 21'864.-.

CONCLUSION

La pandémie de coronavirus continue de régenter nos vies et l'Administration communale n'y échappe pas. Les Services devront faire preuve d'agilité et parfois naviguer à vue pendant une période encore indéterminée. Des coûts additionnels ne sont donc pas à exclure.

Ainsi, les frais induits par le Covid-19 sont estimés à ce jour à CHF 329'550.-, ce qui représente 0.46% des charges totales selon budget 2020. Le manque à gagner est pour l'heure très difficile à estimer, mais pourrait se monter à CHF 182'800.-, ce qui représente 0.27% des produits totaux selon budget 2020.

La pandémie a eu des répercussions conséquentes sur beaucoup d'aspects, notamment humains et organisationnels, mais pour l'instant relativement limitées sur les finances communales, proportionnellement au budget communal global et en comparaison de l'impact sur les finances du Canton et de la Confédération.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

G. Cretegnny

J. Niklaus